

## SCOPE

N° 21  
MAI  
JUN  
2009

La Lettre d'information des cultures arables

## ÉDITORIAL &gt;P1

Avec résolution et lucidité

## DOSSIERS &gt;P2

OGM : pendant que la France cale...

## DOSSIERS &gt;P2

Qui? Où? Comment?

## INTERVIEW &gt;P3

Du super SP95 - E10, oui mais encore...

## FOCUS &gt;P3

La course en sac des sacs bioplastiques

## CLEFS &gt;P4

Assurances agricoles : et maintenant ?

ORAMA

nos cultures, notre avenir

## Avec résolution et lucidité

ÉDITORIAL > PAR PHILIPPE PINTA,  
PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE L'AGPB

**N**ous sortons bien sûr meurtris du Bilan de santé de la PAC, même si les actions que nous avons menées tout le mois de mars n'ont pas été sans produire d'effets.

Il nous faut toutefois rester très mobilisés syndicalement, à la fois pour regagner les dizaines d'€/ha que nous enlève le Bilan de santé et pour éviter que le prochain cadrage des finances de l'Union européenne pour l'après 2013 ne provoque un choc similaire.

Regagner ce que nous enlève le Bilan de santé nécessite d'œuvrer dans de nombreuses directions. Il faut que la mesure rotationnelle et la mesure de diversification annoncées par le Chef de l'État soient assorties de conditions praticables et qu'elles ciblent des exploitations suffisamment spécialisées. Il faut aussi que les promesses de dispositifs assurantiels nouveaux et d'évolution de la DPA soient traduites en mécanismes efficaces dans la loi de modernisation agricole qui sera élaborée pour la fin de l'année. Enfin, il est fondamental de faire évoluer rapidement de nombreux paramètres réglementaires et partenariaux dont dépend la valeur ajoutée de notre activité, qu'il s'agisse d'accès à l'innovation (semences et autres intrants), d'optimisation des ressources d'irrigation, de progrès des techniques culturales, de contractualisation avec les utilisateurs de nos récoltes, d'amélioration de la compétitivité de nos filières ou encore d'économies et de production d'énergie sur les exploitations.

Philippe PINTA,  
Président d'ORAMA, Président de l'AGPB

Préserver le financement de la PAC dans le budget de l'U.E. ne demande pas moins de mobilisation. Chacun sait que sont nombreux et influents ceux qui, en Europe, réclament une régression des crédits de la politique agricole commune et, en corollaire, un démantèlement de ses dispositifs.

Face à ces enjeux, nous devons agir avec résolution et lucidité. C'est en nous appuyant sur la force d'une profession unie que nos combats, à Paris et face aux adversaires de la PAC à Bruxelles, pourront être conduits avec le plus de chances de succès. C'est également en prenant toute notre place dans le syndicalisme majoritaire que nous serons dans la meilleure position pour parer à d'éventuelles tentations de réitérer en France après 2013 ce qui vient de se passer.

# OGM : pendant que la France cale...

> FACE À LA CONCURRENCE, L'ÉCART DANS L'ACCÈS AUX INNOVATIONS RISQUE DE SE CREUSER

**Plusieurs nouvelles plantes génétiquement modifiées sont en passe d'être commercialisées dans le monde. Alors que le train de l'innovation avance, les producteurs français sont-ils condamnés à rester en gare ?**

Sur les 140 millions d'hectares d'OGM cultivés dans le monde en 2008, il existe pour le moment deux types d'événements, essentiellement. Ils visent la résistance aux herbicides et aux insectes. Mais des travaux sont conduits avec d'autres objectifs par la recherche publique et privée au niveau international, qui vont se concrétiser à terme plus ou moins rapproché.

À partir de 2012, des plantes tolérantes aux stress hydriques seront commercialisées. Bien sûr, le maïs ne se transformera pas en cactus ! Il s'agit, pour les scientifiques, d'aider les plantes à passer un épisode climatique sec en limitant les pertes de rendements.

À partir de 2012 également, il sera proposé sur le marché des semences des plantes qui valoriseront mieux l'azote et



permettront donc d'optimiser les apports d'éléments fertilisants.

Un troisième axe de recherche important est l'amélioration des caractéristiques des grains récoltés pour répondre aux attentes des utilisateurs et des consommateurs. Déjà, des variétés de maïs enrichies en lysine, qui contribuent à améliorer la qualité d'aliments du bétail, sont disponibles, en Argentine par exemple. Mais maintenant, des semenciers annoncent que les filières de production de

bioéthanol pourront bénéficier de variétés améliorant de 15 à 20% le rendement des outils industriels. Et des sojas enrichis en acide oléique, stearate<sup>(1)</sup> ou omega 3 seront vraisemblablement commercialisés d'ici 8 ans.

À noter, enfin, le revirement de l'Association des producteurs de blé américain (NAWG). Après avoir repoussé en 1998 la perspective d'une l'utilisation des biotechnologies, elle demande depuis peu, au vu des dernières avancées, qu'un effort de

recherche plus important sur du blé transgénique soit mis en place. Les premiers résultats en céréales à paille pourraient ainsi arriver d'ici 8 à 10 ans.

Une chose est sûre, les producteurs français ne disposeront pas de ces progrès les premiers. À Bruxelles, notre pays semble avoir pris la tête des États anti-OGM. Aucune expérimentation ne sera mise en place cette année dans l'Hexagone. La seule société française qui travaille sur ces dossiers - Biogemma - a été obligée de délocaliser ses essais à cause des destructions. Quel paradoxe pour le pays des Lumières ! ■

(1) L'acide stéarique entre dans la composition de savons, sert de liant ou de pigment du caoutchouc... Il est utilisé comme stabilisant et émulsifiant par l'industrie agroalimentaire.

## Qui? Où? Comment?

> LES MESURES DIVERSIFICATION ET ROTATIONNELLE EN QUÊTE DE CRITÈRES

Les modalités des mesures « rotationnelle » et « diversification des assolements », annoncées le 30 mars par le Président de la République à destination du secteur des Grandes Cultures, sont en cours de discussion. Elles devront être soumises à Bruxelles au début de l'été.

La mesure « diversification » est prévue pour la seule récolte 2010. Le premier sujet examiné est le degré de spécialisation de l'exploitation pour y accéder. La mesure visant notre secteur, ORAMA et la FNSEA préconisent logiquement un taux de 70% de la SAU en SCOP, mais d'autres

plaident pour moins. Pour les critères d'assolement - 4 cultures minimum ; plafond de 45% pour la culture majoritaire ; plafond de 90% pour les 3 cultures les plus importantes ; au moins 5% d'oléagineux ou de protéagineux ; gel environnemental et bandes-tampon assimilés à une culture à partir de 5% des surfaces - le second est majeur : un plafond de 45% pourrait exclure une trop grande part des exploitations ayant 70% de leur SAU en SCOP. Un plafond de 50% serait plus réaliste. À noter que l'aide pourrait se situer autour de 25 €/ha. **En ce qui concerne la « rotationnelle »,**

dans laquelle les agriculteurs devront s'engager dès 2010 et pour 5 ans pour une aide annuelle de 32 €/ha, le premier point de débat est la détermination des zones intermédiaires (Z.I.), seules destinataires de cette mesure. Seraient considérés comme tels les départements à rendement de référence au plus égal à « 60 q/ha environ ». Évidemment, le chiffrage final constitue un enjeu important pour certains départements. On retrouve ensuite deux aspects déjà cités plus haut :  
- celui du taux SCOP/SAU. Compte tenu de la typologie des

exploitations en Z.I., ORAMA et la FNSEA acceptent un taux un peu inférieur à 70% (entre 60 et 70) ;  
- celui du taux plafond pour la culture majoritaire, 45% étant encore moins envisageable sur 5 récoltes que sur une seule. Ultime précision, les scopeurs des Z.I., s'ils répondent aux critères de spécialisation, devraient pouvoir choisir entre les deux mesures. ■



# Du super SP95 - E10, oui mais encore...

> PRIVILÉGIER NOTRE BIOÉTHANOL DANS CE NOUVEAU CARBURANT

Que peuvent attendre les agriculteurs du développement de l'E10 et à quelles conditions ces attentes peuvent-elle être satisfaites ? Réponses d'Alain d'ANSELME, Président du Syndicat national des producteurs d'alcool agricole (SNPAA)



Alain d'ANSELME, Président du SNPAA.

**Quelques semaines après le lancement du SP95-E10, quel bilan dressez-vous de sa diffusion ?**

En France, en à peine 1 mois, un petit millier de stations-service commercialisait déjà de l'E10. C'est plutôt satisfaisant.

C'est une évolution logique. En effet, tout distributeur doit incorporer un taux moyen de bioéthanol dans les super conforme aux objectifs du plan français Biocarburants, soit 7% en contenu énergétique en 2010. À défaut, il doit acquitter une taxation proportionnelle aux quantités de bioéthanol manquantes.

**Pour les agriculteurs, quels sont les enjeux du développement de l'E10 ?**

Il est de leur intérêt que les usines de bioéthanol construites depuis 2006 en France, qui représentent plus de 1Md d'€ d'investissements et qui sont à même de fournir les quantités nécessaires, tournent au plus tôt au maximum de leurs capacités. Elles peuvent absorber la production de 300 000 ha de céréales, ce n'est pas neutre pour la tenue du marché céréalier. Par ailleurs, plus elles

“ Il faut défendre fermement l'esprit et la lettre du régime douanier communautaire de l'alcool

étaieront leurs charges fixes, mieux elles pourront payer leur matière première même si le prix de marché du bioéthanol dépend aussi du prix du pétrole et des importations de bioéthanol, donc également des parités monétaires.

Jusqu'à présent, l'essentiel de l'éthanol était utilisé sous forme d'ETBE, mix d'isobutylène et de bioéthanol. Le SP95-E10 est le moyen de développer l'incorporation directe d'éthanol dans l'essence et permet ainsi de diversifier les débouchés.

**Quelles garanties que les besoins supplémentaires de bioéthanol pour l'E10 ne seront pas satisfaits surtout avec du bioéthanol brésilien ?**

C'est une question de volonté politique. Il faut défendre fermement l'esprit et la lettre du régime douanier communautaire de l'alcool. Ainsi, il faut notamment contrer les tentatives visant à soumettre les mélanges « essence/éthanol » à un régime douanier « produit chimique » moins taxé. Pour notre industrie naissante, il faut obtenir des mesures de sauvegarde et faire jouer la préférence communautaire. C'est le moyen de réduire notre dépendance énergétique, de favoriser l'emploi et de réindustrialiser nos territoires, avec une énergie verte et durable.

En ce sens, la détaxation du bioéthanol agréé en France, qui joue comme un complément de droit de douane, doit être maintenue à son niveau actuel. ■

## La course en sac des sacs bioplastiques



Fin 2008, malgré une longue concertation, puis le vote d'un amendement au Sénat et le soutien de nombreux députés, le Gouvernement avait fini par bloquer l'instauration d'une écotaxe sur les sacs plastiques non biodégradables dans la loi de Finances. Il avait appelé la filière bioplastiques à plutôt rechercher un partenariat avec la grande distribution.

C'est ce qu'elle a entrepris, l'AGPM et l'AGPB étant associées à cette démarche en tant que membres du Club Bioplastiques. Les sacs poubelle sont le premier sujet traité. On s'oriente vers la conclusion d'une convention à laquelle seront également parties prenantes le ministère de l'Écologie et l'Association des maires de France. Elle devra porter sur le lancement d'une campagne de sensibilisation à l'intérêt des sacs poubelle bioplastiques, sur des opérations de démonstration de filières de compostage de déchets organiques et sur une promotion des sacs poubelle bioplastiques par la grande distribution. Sa mise en œuvre doit être précédée d'une analyse de cycle de vie de ces sacs par l'ADEME afin d'en confirmer l'intérêt environnemental. ■

# Assurances agricoles : et maintenant ?

> DÉMONTRÉE À L'ÉTRANGER, LA NÉCESSITÉ DE CONCOURS PUBLICS ÉLEVÉS



**Le Gouvernement veut affecter 100 millions d'€ au développement de l'assurance-récolte dans le cadre du Bilan de santé et il engage par ailleurs une réflexion sur l'assurance-chiffre d'affaires. Coup d'œil sur ce qui se passe à l'étranger dans ces domaines.**

Dans les pays qui ont le plus développé les assurances agricoles - États-Unis, Canada, Espagne - les formules mises en place varient beaucoup. Elles dépendent du risque traité : risque sur le rendement, exclusivement, ou bien sur le chiffre d'affaires, voire sur le revenu. Elles sont également fonction du degré de protection recherché : maintien d'une certaine régularité de revenu ou seulement mise en place d'un filet de sécurité anti-coups durs. Elles se différencient encore par leur nature d'outil de mutualisation des risques ou d'instrument de soutien.

## L'Espagne, leader européen

En Espagne, seule est pratiquée l'assurance-récolte et elle couvre environ 50% des surfaces de cultures végétales. En céréales d'hiver, le taux atteint même 80%. La moitié des primes d'assurance est prise en charge par l'État, ce qui représente la majeure partie des 260 millions d'€ qu'il affecte en moyenne

annuelle au dispositif. Un chiffre déjà élevé à l'échelle de ce pays.

Aux États-Unis, du fait des dimensions du pays, de la gamme d'assurances-récolte et chiffre d'affaires proposées, de la part des surfaces de céréales et d'oléagineux couvertes (75%) et d'un fort subventionnement du système, les Pouvoirs publics dépensent jusqu'à présent 4 milliards de \$ environ par an pour le fonctionnement du système. À comparer avec une moyenne annuelle de 17 Mds \$ d'aides directes aux producteurs.

## En Amérique, une logique de soutien

Clairement, le système d'assurances agricoles américain se situe davantage dans une logique de soutien agricole que de mutualisation des risques. C'est encore plus vrai depuis la loi agricole de 2008, les farmers pouvant maintenant bénéficier d'une garantie de chiffre d'affaires gratuite à haut niveau s'ils

abandonnent une partie de leurs aides directes. Ce dispositif (ACRE) remporte un très grand succès - 90% des farmers y ont souscrit -, mais il pourrait à lui seul coûter 10 Mds \$ au Trésor en 2009.

Cette logique de soutien caractérise également les dispositifs d'assurance-revenu canadiens (PCSRA à l'échelle fédérale ; ASRA, spécifique au Québec), qui se distinguent des autres en garantissant une marge et conduisent à des coûts publics très élevés.

Globalement, l'observation de tous ces systèmes confirme qu'ils n'ont pu se développer qu'avec un important appui des Pouvoirs publics. C'était indispensable pour rendre les primes supportables par les exploitants et aussi, clef de voûte de l'ensemble, pour réassurer les compagnies d'assurance. Enfin, les exemples nord-américains montrent que ce type d'outil atteint ses limites, compte tenu de ses coûts budgétaires, lorsqu'il vise à garantir une certaine régularité de revenu. ■

## ASSURANCES-RÉCOLTES, CHIFFRES D'AFFAIRES, REVENU : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- > **Une assurance-récolte** garantit un certain niveau de rendement (généralement le rendement moyen des 5 années précédentes)
- > **Une assurance-chiffre d'affaires** garantit un niveau de chiffre d'affaires, à l'exploitation ou à la culture. Elle intègre donc les variations de rendement et de prix.
- > **Une assurance-revenu** intègre en plus des coûts de production. Souvent, il ne s'agit que des variations de coût des charges variables.

## > COURRIER

**En Allemagne, des tribunaux ont bloqué la publication des aides PAC, la jugeant non-conforme au droit. Rien de tel en France. Pourquoi?**

Chez nous, pour que la publication des « aides » puisse être contestée devant les juridictions administratives avant de devenir effective, il aurait fallu qu'elle fasse l'objet d'un décret ou d'un arrêté. Or, le règlement européen qui impose cette publication aux États-membres n'avait pas à être transposé dans les différents droits nationaux pour entrer en vigueur. Si, en Allemagne, la publication a pu être empêchée par des tribunaux, c'est en raison d'une particularité du système juridique qui permet d'attaquer une mesure d'État préventivement, donc en l'absence de texte. En tout état de cause, le Tribunal fédéral constitutionnel a invalidé les décisions de ces tribunaux.

## > AGENDA

**Formations ARVALIS**  
« Accidents du maïs :  
acquérir une méthode de diagnostic »  
10 juin à Montardon (64)

« Les Culturelles »  
ARVALIS, CETIOM, FNAMS, ITB, UNIP  
3 et 4 juin à Boigneville (91)

**EUROMAÏS 2009**  
Maiz'Europe  
11 au 13 septembre à Ostheim (68)

**Journées Maïs**  
Assemblées Générales AGPM Maïs doux,  
AGPM Maïs semence, FNPSMS,  
Irrigants de France, CCEPM et SEPROMA  
16 et 17 septembre à Clermont-Ferrand (63)

## > CONTACTS

AGPB > [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)  
> [contact@agpb.fr](mailto:contact@agpb.fr)

AGPM > [www.agpm.com](http://www.agpm.com)  
> [contact@agpm.com](mailto:contact@agpm.com)

FOP > [www.prolea.com](http://www.prolea.com)  
> [fop@prolea.com](mailto:fop@prolea.com)

**ORAMA**  
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA  
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00  
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction :  
P. AUGUSTE, G. DUBLINEAU, L. ESPRIT, H. LE STUM, S. MARQUIS,  
T. PERINET, R. RIVIÈRE, F. TOCCHET.  
Conception : avril en ville - Impression : Groupe CORLET.  
Rédaction achevée le 12/05/09